

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 13/12/2019

ID : 022-200056703-20191209-DB20191204-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR



Le Maire,
Maurice BATTAS
N°2019-12-04

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 2 Décembre 2019, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Loïc TARDY, Flotence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis EOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelynne LE GUBEN, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Remi LE GRAND, Andrée VIOUGEA (absente au point 1), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nelly MORO, Nicole LE LANNON, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Ollivier LE DU.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Mme Guénaëlle GEOFFROY-COADCIC donne pouvoir à Mme Jeanine CLOAREC,
M. Philippe PLESSIX donne pouvoir à M. Yves LAMOUR,
Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à M. Rémi LE GRAND,
Mme Emmanuelle EOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à M. Maurice BATTAS,
M. Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND,
Mme Nathalie LONCLE donne pouvoir à Laëtitia MORIN,
M. Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Guy RUSELLE

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 44

4. Tableau des effectifs emplois permanents :

Rapporteur : Monsieur Alain JOUANNY, Premier Adjoint au Maire chargé de l'administration générale.

Il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2020 afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- Suppression d'un poste « gestionnaire jeunesse à temps complet » en raison de la création d'un poste de niveau de regroupement « encadrant » lors du Conseil Municipal du 23 septembre.
- Suppression d'un poste « chef de service « service culturel » à temps complet » en raison d'un départ pour mutation et création d'un poste de niveau de regroupement « encadrant » « Responsable de Lecture Publique » lors du Conseil Municipal du 23 septembre dernier.

Vu l'avis favorable des membres du comité technique le 12 novembre dernier,

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20191209-DB20191204-DE

Vu l'avis favorable rendu par la commission « administration générale » réunissant également les membres des commissions « éducation animation enfance jeunesse » et « vie associative », le 29 Novembre dernier,

Le Conseil Municipal décide par 37 voix « pour » et 7 abstentions :

- De modifier le tableau des effectifs. Ce dernier sera présenté en séance.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice BATTAS.

